

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2011**

Délibération  
n° 2011.11.140.B

Travaux de réfection  
du réservoir d'eau  
potable "Le Poteau" à  
Saint Yrieix sur  
Charente : marché à  
procédure adaptée  
restreinte

**LE VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 novembre 2011**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.11.140.B**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**TRAVAUX DE REFECTION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE "LE POTEAU" A SAINT YRIEIX SUR CHARENTE : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE**

Dans le cadre de sa compétence « eau potable », le GrandAngoulême a en charge l'entretien du patrimoine afférent.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de deux réservoirs d'eau potable situés au lieu dit « Le Poteau » à Saint-Yrieix sur Charente. Il s'agit des cuves semi-enterrées situées en partie arrière, d'une contenance de 500 et 800 m<sup>3</sup>.

Les travaux principaux à réaliser sont les suivants :

Travaux intérieurs :

- préparation des supports,
- réparation et traitement des armatures apparentes,
- réalisation des étanchéités des cuves en résine époxy armée finition qualité alimentaire,
- renouvellement des événements et d'équipements de sécurité,
- renouvellement des conduites dans la cuve.

Travaux extérieurs :

- décapage et préparation des supports,
- mise en œuvre d'un revêtement d'imperméabilisation.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché public décomposé comme suit :

Tranche ferme :

- travaux extérieurs de la cuve n°1,
- travaux intérieurs de la cuve n°2.

Tranches conditionnelles :

- n° 1 : travaux extérieurs de la cuve n°2,
- n° 2 : travaux intérieurs de la cuve n°1.

Le montant estimatif des travaux est de 188 000 € HT.

La procédure à mettre en oeuvre sera la procédure adaptée restreinte lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics. Le nombre de candidats admis à présenter une offre est de 6.

Le code des marchés publics ayant relevé le seuil obligeant à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux, il est donc possible de réaliser un marché à procédure adaptée. Toutefois, le code des marchés publics oblige à prendre une délibération au-delà de 193 000 € HT. Pour le cas du présent marché, ce seuil étant assez proche, il est prudent de délibérer.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 21 novembre 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que et les actes afférents à une éventuelle résiliation éventuelle,

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe eau potable – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>01 décembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 décembre 2011</b>